

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 004-210401048-20210615-D192021-DE

Département des Alpes de Haute Provence
Commune de LIMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 Juin 2021

N° 19/2021

L'an deux mille vingt-et-un le quinze Juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FURET Nicolas, Maire.

Convocation du 10 Juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs, BRACHET Elohim, CHABAUD Jacqueline, FURET Nicolas, HUSMANN Susanne, TEYSSIER Romain, PICCA Caroline, FERNANDEZ Marie.

Absents : GAUBERT Laurent, BARBERIS Linda, FIASCHI Thomas, CHAUD Jérémy.

Excusés :

Secrétaire de séance : CHABAUD Jacqueline

OBJET : Organisation des Manifestations Estivales

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'intérêt d'identifier les manifestations estivales à venir et de veiller à leur bonne organisation (mesures sanitaires et autres).

Concernant la fête de l'école, un arrêté sera pris afin d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules du vendredi 18 juin 2021 à 16 heures au dimanche 20 juin 2021 à 8 heures sur les Place du Terreau et Place de l'Église.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer toute démarche consécutive à ces décisions à l'unanimité des membres présents (7 Pour - 0 Contre - 0 Abstention)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

FURET Nicolas

